



# En défense de l'enseignement public, mobilisation contre la politique scolaire du gouvernement !

## Des mouvements de grève dans l'éducation prioritaire

Depuis plusieurs jours, les rectorats dévoilent les projets de cartes de l'éducation prioritaire pour la rentrée 2015 : alors même que les besoins sont criants partout, plusieurs établissements dans de nombreuses académies sortent du dispositif.

Ainsi, 17 collèges ne feraient plus partie de l'éducation prioritaire dans l'académie de Créteil, 11 sorties seraient programmées à Lille ; À Versailles, le département des Hauts-de-Seine perdrait 8 réseaux tandis qu'à Bordeaux, leur nombre passerait de 43 à 34. Des mesures similaires sont annoncées à Aix-Marseille, Dijon, Clermont, Rouen, Amiens...

Dans ce contexte, des grèves se sont déjà déclarées dans les établissements avec le soutien des parents, 700 enseignants ont manifesté avec les organisations syndicales devant le ministère le 27 Novembre.

Dans le 93, des collègues sont en grève reconductible depuis plus d'une semaine et sont allés chahuter Najat Vallaud-Belkacem durant sa présentation de la réforme ... des maths !

Une prochaine grève est prévue le mardi 9 décembre dans l'académie d'Aix-Marseille, en Seine-Maritime, dans l'Eure, en Ile-de-France et à Toulouse. L'objectif pour nous est d'amplifier la mobilisation afin que le 17 décembre, jour de l'annonce de la nouvelle carte nationale de l'éducation prioritaire, la ministre soit obligée de la ranger dans sa poche !

## Ce que veulent les enseignants et les parents de l'actuelle éducation prioritaire : maintien des moyens et dotations, aucune suppression de poste ou perte horaire !

Jusqu'à présent, le classement en éducation prioritaire signifiait pour les établissements la possibilité de revendiquer et d'obtenir des moyens supplémentaires (taille des classes, seuils, dédoublements, effectifs de vie scolaire..), absolument indispensables dans des

contextes de plus en plus fragiles. La sortie de l'éducation prioritaire implique donc à plus ou moins brève échéance la disparition de ces moyens, annonce une détérioration des conditions de travail et d'étude.

Facteur aggravant, tout cela se déroule au moment où les effectifs augmentent considérablement et alors que les pires menaces planent sur les écoles non-rattachés à un collège classé ou encore sur les lycées qui sont pour l'instant exclus du dispositif.

Le NPA apporte son soutien total aux mobilisations en cours, aux enseignants et aux parents. Les mesures du gouvernement sont inacceptables, le ministère et ses rectorats doivent satisfaire les revendications des personnels : **Maintien intégral des moyens, aucune suppression de poste, aucune perte d'heure !**



## Des mesures contre les acquis de l'éducation prioritaire

À l'origine de ces sorties, se trouve le plan du gouvernement pour l'éducation prioritaire, une réforme effectuée à périmètre et à moyens constants. La nouvelle classification (REP/REP+), déterminée par les seuls critères du gouvernement, ne pouvait conduire qu'à un redéploiement des moyens.

Pire, le gouvernement l'a maintes fois rappelé : « cette réforme est avant tout pédagogique », « il faut travailler différemment ». Son plan n'aborde jamais le nombre d'élèves par classes, les seuils, les dédoublements ou encore les besoins en personnels (spécialisés ; tout indique que son premier objectif est de rompre avec ce qui était devenu un mécanisme qui permettait à des établissements de pouvoir revendiquer des moyens supplémentaires notamment en ce qui concerne la taille des classes.

Désormais, le fait d'appartenir à la nouvelle éducation prioritaire ne constitue donc pas une garantie de pouvoir disposer de moyens supplémentaires.

Au-delà, aux établissements mobilisés, le gouvernement répond en annonçant .../...

### PRENDRE CONTACT

NPA, 2 rue Richard Lenoir  
93 100 Montreuil  
ecrire@npa2009.org

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

.....

.....

Tel: .....

Mail:.....@.....

.../... une « réforme de l'allocation des moyens » dès Janvier, une « bombe » selon certains. Ainsi, les dotations ne seraient plus déterminées « simplement en fonction des effectifs », avec des règles nationales, mais aussi à partir des besoins (supposés) des élèves et de leurs « difficultés sociales ». La ministre réclame déjà des regroupements d'écoles dans les communes rurales ; pour le reste, des baisses de dotations sont à craindre dans tous les autres établissements. C'est pourquoi, dans le cadre des mobilisations actuelles, nous devons porter tentent d'unifier toute l'éducation prioritaire au-delà des seuls sortants mais aussi l'ensemble du secteur car cette réforme aura des conséquences budgétaires et donc qualitative pour tous si elle passe.

### **Un point d'appui pour déréglementer dans tout l'enseignement public**

Sur le fond, l'objectif annoncé de la réforme de l'éducation prioritaire est de réduire les écarts entre les élèves qui y sont scolarisés et les autres. Mais s'agit-il d'un alignement vers le haut ou vers le bas ?

Le principe même du redéploiement des moyens autour duquel est bâti ce plan, suffit à répondre à la question. D'autre part, cette réforme intervient au moment où le gouvernement relance le socle commun, tente d'imposer la seule évaluation par compétences et cherche à redéfinir les programmes sous forme « curriculaire », c'est à dire à les adapter en fonction des contextes locaux.

Parallèlement, le gouvernement prépare une réforme du collège. Les horaires d'enseignement disciplinaires seraient rognés permettant « une différenciation des approches pédagogiques » en fonction des « publics », des marges de manœuvre locales seraient laissées aux établissements.

C'est bien évidemment dans cette perspective que se situe ce plan pour l'éducation prioritaire. Tout cela ne peut conduire qu'à faire exploser les inégalités, à démultiplier les filières sélectives. La spécificité de chaque établissement découlera de l'origine sociale des élèves.

### **En toile de fond, le statut des enseignants est menacé**

Les établissements REP/REP+ devront rédiger un projet de réseau, à partir des 14 mesures du plan (en particulier les « temps de concertation », c'est à dire des réunions qui deviennent obligatoires) pour prétendre à quelques moyens supplémentaires. Et aboutir ainsi à de nouvelles contraintes locales : accompagnement continu pour les élèves de 6ème (il faudra même « établir des liens entre le dispositif et le reste des cours »), liaison écoles-collège « au cœur du réseau », relations avec les « partenaires » (des collectivités et des entreprises).

Mais pour pouvoir mettre en place de tels objectifs, restait un obstacle de taille avec les décrets de 50, à la base du statut national des enseignants, qui délimitaient leur service avec les seules heures de cours disciplinaires, empêchant ainsi l'inflation des tâches. À la rentrée 2015, le décret Peillon-Hamon doit abroger ces décrets, introduisant dans le service des « missions » autres que l'enseignement, ouvrant la voie à ces « temps de travail collectif », à ces réunions obligatoires rendues indispensables par la réforme.

À l'origine de la « réforme de l'allocation des moyens » annoncée par la ministre Vallaud-Belkacem, se trouvent les préconisations de la cour de comptes. Pour cette dernière : « l'utilisation du temps de service de l'enseignant est importante pour répondre à la diversité des besoins des élèves : selon les lieux, les élèves peuvent avoir un besoin plus ou moins important de cours magistraux ou d'une aide individualisée ; l'orientation prend un temps variable, de même que le travail en équipe ». Et de revendiquer « l'adaptation de l'utilisation du temps de service selon le poste ».

Assurément, les multiples mesures concernant l'éducation prioritaire et la pondération dans les établissements REP+ sont un premier pas pour aller vers la modulation des services et leur adaptation aux contextes locaux. Ce plan doit permettre de préparer l'évolution du métier d'enseignant dans tous les établissements, de remettre en cause les garanties statutaires, marginaliser les disciplines et aller vers l'école du socle.

### **Non à l'éclatement du cadre national de l'enseignement public !**

Les mesures subies par les personnels de l'éducation prioritaire s'inscrivent dans une offensive plus générale contre toute l'éducation nationale. Il s'agit là, après l'enseignement primaire, d'une nouvelle étape dans l'application de la loi Peillon votée en Juillet 2013.

C'est un fait, tous les textes d'application de la loi Peillon (rythmes, socle, programmes...) accentuent l'autonomie des établissements, soumettent l'enseignement aux pouvoirs locaux et au patronat (PEDT, contrats d'objectifs tripartites, apprentissage...), organisent la territorialisation des enseignements. Sa nocivité ne fait plus aucun doute !

Il n'est pas possible de défendre les acquis de l'éducation prioritaire sans exiger le retrait de ce plan, sans combattre contre l'application de la loi Peillon et contre les décrets Peillon et Hamon qui remettent en cause le statut des enseignants.

**Il n'est pas possible de défendre les personnels, la jeunesse, tout en participant en même temps aux « concertations » qui se poursuivent (circulaires et décrets complémentaires, collège, numérique..) pour mettre en place la politique anti-scolaire du gouvernement.**

**La mobilisation dans l'éducation prioritaire doit être le point de départ d'une mobilisation contre l'ensemble de la politique scolaire du gouvernement.**

**À l'opposé de la politique de « dialogue social », c'est en organisant des Assemblées générales partout, que peut se préparer la mobilisation pour stopper la politique gouvernementale. Qu'il sera alors possible de réaliser l'unité des personnels et de leurs syndicats et d'infliger une défaite au gouvernement, ouvrant la voie à la satisfaction des multiples revendications enseignantes (créations massives des postes statutaires nécessaires, baisse des effectifs, augmentation des salaires...).**



**Contacte le NPA : [www.npa2009.org](http://www.npa2009.org)**